



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 81414

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude des artistes-interprètes face au projet de disparition de la copie privée. Ces derniers ont pris connaissance de la proposition faite par deux parlementaires d'adopter un décret en Conseil d'État précisant « les modalités des conditions de la disparition de la rémunération pour copie privée ». Or, il semblerait que cette proposition réponde aux seules attentes des fournisseurs de mesures techniques destinées à contrôler la copie privée sans évoquer, d'une part, la situation des artistes-interprètes qui, par cet intermédiaire, bénéficient d'une rémunération complémentaire et, d'autre part, le remplacement des 25 % de la « rémunération pour copie privée » affectés par la loi à la création artistique. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser quelle suite le Gouvernement entendait réserver à ce projet et quels moyens de compensation il envisageait de mettre en place s'il devait être adopté, afin de ne pas voir disparaître de nombreux emplois d'artistes et des manifestations culturelles.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81414

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11692